

Avis public



PROMULGATION

RÈGLEMENT CA29 0156

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro tenue le 9 mars 2026 :

RÈGLEMENT CA29 0156

Règlement abrogeant le Règlement CA29 0059 concernant la circulation et la restriction des charges de véhicules lourds sur le pont du boulevard Pitfield direction Nord dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Il peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante: ville.montreal.qc.ca/pierrefonds-roxboro.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce deuxième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-six.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Gauthier', is written over a faint circular stamp.

M^e Jean-François Gauthier, MBA, OMA
Secrétaire d'arrondissement

/rl

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO

**Règlement CA29 0156 abrogeant le Règlement CA29 0059 concernant la circulation
et la restriction des charges de véhicules lourds sur le pont du boulevard Pitfield
direction Nord dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro**

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 2 février 2026
Adoption du règlement : 9 mars 2026
Avis public :
Entrée en vigueur :
Prise d'effet :

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO

RÈGLEMENT CA29 0156

RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT CA29 0059 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LA RESTRICTION DES CHARGES DE VÉHICULES LOURDS SUR LE PONT DU BOULEVARD PITFIELD DIRECTION NORD DANS L'ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO

ATTENDU l'article 66 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1);

ATTENDU l'article 105 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4);

ATTENDU le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055);

ATTENDU QUE des travaux de renforcement de la structure du pont Pitfield ont été réalisés au courant de l'été 2025 et que la restriction quant à la charge des véhicules n'est plus requise;

LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. Le règlement suivant est abrogé :

Règlement CA29 0059 concernant la circulation et la restriction des charges de véhicules lourds sur le pont du boulevard Pitfield direction Nord dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

ARTICLE 2. Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

MAIRE D'ARRONDISSEMENT

SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT